



COMPLÉMENTS D'INVENTAIRES SUR LES ENS DU TERRITOIRE DE BELFORT



Rapport d'expertise botanique des étangs
sous Véronne (Sermamagny, 90)

Mars 2021



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE national
de Franche-Comté
OBSERVATOIRE
régional des INVERTÉBRÉS



Hennequin C., 2021. *Compléments d'inventaires sur les ENS du Territoire de Belfort. Rapport d'expertise botanique des étangs sous Véronne (Sermamagny, 90)*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés, 5 p. + annexes.

Cliché de couverture

- Vue sur les étangs (C. Hennequin)

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE –
OBSERVATOIRE REGIONAL DES INVERTEBRES



**Compléments d'inventaires
sur les Espaces Naturels Sensibles
du Territoire de Belfort**

*Rapport d'expertise botanique des étangs sous Véronne
(Sermamagny, 90)*

Mars 2021

Relevés de terrain : Christophe Hennequin

Rédaction : Christophe Hennequin

Saisie des données : Stéphanie Breda

Mise en page : Justine Amiotte-Suchet et Christophe Hennequin

Relecture : Yorick Ferrez

Étude réalisée par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés

Avec l'aide du Conseil départemental du Territoire de Belfort

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ENS.....	1
COMPLEMENTS D'INVENTAIRES.....	2
1.1 INVENTAIRE BOTANIQUE	2
1.1.1 LES ESPECES OBSERVEES.....	2
1.1.2 PRECONISATIONS	3

BIBLIOGRAPHIE ET REFERENTIELS UTILISES POUR LES ANNEXES	4
ANNEXE	5

PRESENTATION DE L'ENS

Les étangs sous Véronne ont été récemment réorganisés par l'équipe en charge des ENS du Conseil départemental. Cet ensemble était auparavant un jardin d'agrément, avec des bassins, une bambouseraie et des fruitiers. Un travail de reprofilages des berges, d'arrachage des espèces exotiques envahissantes et d'aménagement du site a permis de redonner à cet espace une touche plus naturelle et sauvage. Situés au sud des étangs de la Véronne et du Malsaucy, les étangs sous Véronne s'étendent sur une surface de 13 152,892 m² environ, à 400 m d'altitude. Le peu de profondeur de ces étangs permet d'avoir un assec rapide si les conditions météorologiques sont chaudes et sèches.

En revanche, la végétation est très dynamique, et le risque d'atterrissement rapide des parties les moins profondes doit être pris en compte dans la gestion du site.



Figure n°2 - Photo aérienne de la zone d'étude
©IGN-BDORTH02013.



Figure n°1 - Carte de situation de la zone d'étude
©IGN-SCAN25.

Les inventaires ont été réalisés par Christophe Hennequin le 19 juin 2020. Un complément, en compagnie de François Thiery, a également été réalisé le 5 août 2020. Les données floristiques concernant cet ENS ont été rassemblées dans l'annexe 1.



Figure n°3 - Jonçaille de l'étang au sud-est (C. Hennequin).

COMPLÉMENTS D'INVENTAIRES

1.1 Inventaire botanique

1.1.1 Les espèces observées

Les végétations des étangs sous-Véronne observées peuvent être caractérisées en plusieurs associations souvent peu typiques :

- La végétation aquatique des étangs se structure en deux niveaux : la végétation flottante des *Lemnetum minoris* Oberd. ex T. Müll. et Görs 1960 et *Utricularietum neglectae* T. Müll. et Görs 1960, très caractéristiques du Sundgau et de la dépression sous-vosgienne. Ces associations représentent deux habitats de la directive européenne Habitats (Natura 2000 : 3150-3 et 3150-2 ; Corine : 22.411 et 22.414). La végétation amphibie, encore mal structurée et peu caractérisée, relève d'une mosaïque de végétations pionnières des sols humides (*Elatino triandrae-Cyperetalia fusci* B. Foucault 1988) sous une forme appauvrie, avec *Lythrum portula*, de communautés des eaux stagnantes peu profondes (*Callitricho-Ranunculetum trichophylli* Soó 1949) principalement représentées par *Callitriche platycarpa* et de communautés des eaux calmes (*Potametum crispum* et *Potametum trichoidis*).
- Une végétation pionnière sur les sols exondés, relevant de deux associations proches : le *Rumicetum maritimi* (Sissingh in Westhoff et al.) H. Passarge 1959 et le *Bidenti tripartitae-Ranunculetum scelerati* Miljan ex Tüxen 1979, toutes deux déterminantes de ZNIEFF, est également enrichie par des plantes de friches et de mégaphorbiaies.
- Des ceintures de laiches et de joncs épars, à rattacher au *Caricion gracilis* Neuhäusl 1959, en bordure d'étang et dans les zones peu profondes, formant des touradons ou des touffes denses (figure n° 2). On observe une typhaie (*Typhetum latifoliae* (Soó) Nowinski 1930) qu'il faudra maîtriser pour ne pas accélérer l'atterrissement du petit étang.
- Les restes d'un verger et du jardin d'agrément.



Figure n°4 - Étang à *Potamogeton trichoides* (C. Hennequin).

Quelques espèces exotiques à caractère invasif se répartissent çà et là. Les deux stations de spirée blanche semblent avoir été éradiquées, ainsi que les bambous, qui ne réapparaissent pas. On constate cependant quelques espèces qu'il faudra maîtriser ou surveiller : le solidage du Canada et dans une moindre mesure le bident à fruits noirs et l'érigéron annuel.

Une seule espèce d'intérêt patrimonial (espèces rares, très rares ou exceptionnelles) a été observée dans l'étang le plus profond (étang au sud-est). Il s'agit du potamot à feuilles capillaire (*Potamogeton trichoides*). Ce potamot est rare et quasi menacé en Franche-Comté (NT). Aucune espèce végétale protégée n'a été trouvée.



Figure n°5 - *Lythrum portula* et *Callitriche platycarpa* (C. Hennequin).

1.1.2 Préconisations

En premier lieu, il faut souligner le travail irréprochable de l'équipe des ENS du département, qui a permis d'éradiquer les bambous et la spirée blanche qui avaient été observés lors de l'achat des parcelles par le Conseil départemental. La réorganisation des étangs et l'aménagement des alentours a permis à une végétation diversifiée de s'installer.

Il est difficile actuellement de donner des orientations précises, les étangs ayant été réaménagés récemment. La structuration de la végétation est encore peu lisible et peu d'éléments patrimoniaux sont apparus (le potamot à feuilles capillaires et le pourpier d'eau). Les diverses pièces d'eau subissent cependant des dynamiques végétales à tendance envahissantes de la part de certains végétaux qu'il faudrait pouvoir freiner :

Sur l'étang au sud-est, une jonçaie gagne sur une moitié de l'étang. La faible profondeur permet l'établissement de cette formation, au détriment d'une végétation plus aquatique.

Sur l'étang au nord-ouest, une population de massettes (*Typha latifolia*) se multiplie également, gagnant sur la partie en eau, déjà fortement envahie par les glycéries (*Glyceria fluitans*). Les deux phénomènes ajoutés risquent de provoquer l'atterrissement rapide de cet étang.

Afin de limiter l'envahissement par ces végétaux des deux pièces d'eau, il faudrait arracher une partie des populations de joncs et de massette, puis essayer de maintenir les étangs en eau, avec un niveau élevé durant plusieurs années, afin de limiter les héliophytes et structurer les ceintures d'étangs. Si un surcreusement est possible au niveau de la jonçaie, cela permettrait d'éviter la fermeture de l'étang.

Pour l'étang au nord-est, qui, s'il n'est pas impacté par une dynamique végétale envahissante, a cependant besoin d'étagé des ceintures de végétations peu structurées à l'heure actuelle, une mise en eau durant une grande partie de l'année, voire toute l'année pour 2021 et 2022 permettra aux plantes aquatiques de gagner en surface et aux ceintures de s'organiser.



Figure n°6 - Population de pourpier d'eau (C. Hennequin).

BIBLIOGRAPHIE ET REFERENTIELS

UTILISES POUR LES ANNEXES

- Ferrez Y. (coord.), 2014. *Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté, 2014. Évaluation du risque de disparition selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés, 12 p.
- Hennequin C., 2019. *Atlas de la flore du Territoire de Belfort*. Naturalia Publications. 896 p.
- Mora F. et al., 2013. *Listes rouges régionales d'insectes de Franche-Comté : Libellules (Odonates), Criquets, Sauterelles et Grillons (Orthoptères), Papillons de jour (Rhopalocères & Zygènes) et Mantres (Mantidés), 2013. Évaluation du risque de disparition selon la méthodologie et la démarche de l'UICN*. 12 p.
- UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*. Paris, France. 32 p.
- Vuilleminot M (coord.), Ferrez Y., André M., Gillet F., Hendoux F., Mouly A., Thiery F., Tison J.-M., Vadam J.-C., 2016. *Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions*. Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés, 50 p.

ANNEXE

▪ Annexe 1 : Liste des plantes

Légendes des divers acronymes utilisés dans les tableaux :

Colonne vulnérabilité

- RE : disparue au niveau régional
- CR : en danger critique
- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacé
- LC : préoccupation mineure
- DD : données insuffisantes
- NE ou – : non évalué

Déterminant zone humide

Catégories d'invasive

- ID : espèce exotique insuffisamment documentée

Catégories de rareté

- CCC : extrêmement répandu (fréquence $\geq 90\%$) ;
- CC : très commun (fréquence $\geq 50\%$ et $< 90\%$) ;
- C : commun (fréquence $\geq 25\%$ et $< 50\%$)
- AC : assez commun (fréquence $\geq 12,5\%$ et $< 25\%$)
- AR : assez rare (fréquence $\geq 5\%$ et $< 12,5\%$)
- R : rare (fréquence $\geq 2\%$ et $< 5\%$)
- RR : très rare (fréquence $< 2\%$)
- RRR : exceptionnel (une seule occurrence).

Nom latin	Nom français	Franche-Comté					Territoire de Belfort	
		Protection	Vulnérabilité	Dét. ZNIEFF	Catégorie EEE	Rareté	Indigénat	Rareté
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostide des chiens	-	LC	_	-	C	indigène	CC
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun	-	LC	_	-	C	indigène	CC
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin roux	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident à fruits noirs	-	NA	_	EM	AC	naturalisé	AC
<i>Callitriche palustris</i> L.	Callitriche des marais	-	NT	_	-	R	indigène	AC
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche aiguë	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Carex bohémica</i> Schreb.	Laïche souchet	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult.	Scirpe à inflorescence ovoïde	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Erysimum cheiranthoides</i> subsp. <i>cheiranthoides</i> L.	Fausse Giroflée	-	LC	_	-	AR	indigène	AC
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	-	LC	_	-	CC	indigène	CCC
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris des marais	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Juglans nigra</i> L.	Noyer noir	-	NA	_	ENE	AR	Planté	
<i>Juncus articulatus</i> subsp. <i>articulatus</i> L.	Jonc à fruits brillants	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Juncus bulbosus</i> subsp. <i>bulbosus</i> L.	Jonc bulbeux	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Faux Riz	-	LC	_	-	C	indigène	C
<i>Lemna minor</i> L.	Petite Lenticule	-	LC	_	-	C	indigène	C
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	Lythrum pourpier	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Lythrum salicaire	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue	-	LC	_	-	C	indigène	CC
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir.	Fenouil d'eau	-	LC	_	-	AC	indigène	C
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	Poivre d'eau	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	Persicaire	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieber	Potamot de Berchtold	-	LC	_	-	AC	indigène	C
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant	-	LC	_	-	C	indigène	C
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot à feuilles crépues	-	LC	_	-	AC	indigène	C
<i>Potamogeton trichoides</i> L.	Potamot à feuilles capillaires	-	NT	_	-	R	indigène	AC
<i>Rumex maritimus</i> L.	Oseille maritime	-	LC	_	-	AR	indigène	C
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Flèche-d'eau	-	NA	_	-	AC	indigène	C
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	-	LC	_	-	CC	indigène	CC
<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Petite scutellaire	-	LC	_	-	AR	indigène	AC
<i>Solidago canadensis</i> L.	Gerbe-d'or	-	NA	_	EM	AC	naturalisé	CC

Nom latin	Nom français	Franche-Comté					Territoire de Belfort	
		Protection	Vulnérabilité	Dét. ZNIEFF	Catégorie EEE	Rareté	Indigénat	Rareté
<i>Sparganium emersum</i> subsp. <i>emersum</i> Rehmman	Rubanier émergé	-	LC	_	-	AC	indigène	AC
<i>Thysselinum palustre</i> (L.) Hoffm.	Persil des marais	-	LC	_	-	AC	indigène	C
<i>Trigonella alba</i> (Medik.) Coulot & Rabaute	Mélilot blanc	-	NA	_	PEPA	C	naturalisé	CC
<i>Utricularia australis</i> R.Br.	Utriculaire citrine	-	LC	_	-	AC	indigène	C
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écusson	-	LC	_	-	AC	indigène	C